

AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL

Arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées.

Encadré PRÉ-RENSEIGNÉ par le service instructeur

Dénomination du projet : [2021] Demande de dérogation pour récolte de graines - Helianthemum marifolium
N° du projet ONAGRE : 2021-05-34x-00530
N° de la demande ONAGRE : 2021-00260-010-001
Préfet(s) compétent(s) : Préfet des Bouches-du-Rhône
Bénéficiaire(s) : Ecotonia

MOTIVATIONS et / ou CONDITIONS

La demande concerne le prélèvement de 10 000 graines de l'Hélianthème à feuilles de Marum (*Helianthemum marifolium*) sur un site d'une carrière exploitée sur la commune de Chateauneuf-les-Martigues. Cette demande se situe dans une double perspective de préparation d'une extension de la carrière qui impactera la population d'Hélianthème concernée et une thèse méthodologique sur les translocations d'individus. Bien que ce soit une technique souvent proposée dans les demandes de dérogation pour la destruction d'espèces protégées, il existe beaucoup de lacunes de connaissances sur cette technique et très peu de retours d'expérience disponibles. Le travail de recherche engagé dans cette thèse est donc d'un très grand intérêt pour la gestion et la conservation des populations des espèces végétales notamment celles fréquemment impactées par les travaux d'aménagement.

Le nombre de graines prélevées est très important mais ne représente qu'environ 5 % de la production annuelle de graines sur le site concerné ; il ne devait donc pas induire de conséquences significatives sur l'état de cette population.

EXPERT(E) DÉLÉGUÉ(E) FAUNE* ou son suppléant

EXPERT(E) DÉLÉGUÉ(E) FLORE* ou son suppléant

EXPERT(E) DÉLÉGUÉ(E) MER* ou son suppléant

CSRPN PLÉNIER** – AVIS N° _____ - _____

Patrick Grillas

* Pour les dossiers relevant d'affaires courantes. L'avis est unique et inclut le cas échéant les volets faune, flore et mer

** Pour les dossiers relevant d'affaires non courantes telles que définies par le CSRPN

AVIS :

Favorable

Favorable sous condition(s)

Défavorable

Défavorable avec recommandation(s)

Fait à : Arles

Le : 2 juin 2021

Nom / Prénom : Patrick Grillas

Signature :

